

## PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2024-2025 (\*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation, L.412-8 du code de la sécurité sociale et l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Ce calendrier est établi sur la base de l'annexe 2 de l'arrêté du 7 décembre 2022 susvisé fixant les vacances scolaires 2024-2025. Lorsque la période de vacances universitaires a été limitée à une semaine (au regard des deux semaines de vacances scolaires prévues), ce choix résulte d'une concertation avec les partenaires de l'université de Bourgogne Franche-Comté, partenaires avec lesquels l'université de Franche-Comté possède de nombreuses formations co-accréditées.

L'inscription à l'université est annuelle. Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation. Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	<b>Du :</b> (après les cours)	<b>Au :</b> (matin)
<b>Toussaint</b>	vendredi 25 octobre 2024	lundi 4 novembre 2024
<b>Noël</b>	vendredi 20 décembre 2024	lundi 6 janvier 2025
<b>Hiver</b>	vendredi 21 février 2025	lundi 3 mars 2025
<b>Printemps</b>	vendredi 18 avril 2025	lundi 5 mai 2025

(\*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.